



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inondations et coulées de boues en Charente : l'état de catastrophe naturelle reconnu pour les communes de Saint-Genis-d'Hiersac et Val des Vignes

Angoulême, le 26 septembre 2021

Par arrêté interministériel du 24 septembre 2021, publié au Journal officiel de la République française le 26 septembre 2021, deux communes du département de la Charente ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- pour les inondations et coulées de boues survenues du **3 au 4 juin 2021** :
 - Saint-Genis-d'Hiersac
- pour les inondations et coulées de boues survenues le **19 juin 2021** :
 - Val des Vignes.

Les personnes sinistrées disposent **d'un délai de 10 jours à compter de ce dimanche 26 septembre**, date de publication de l'arrêté, pour présenter ou confirmer leur demande d'indemnisation auprès de leurs compagnies d'assurance.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr